

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 1 octobre 2024.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet / Sièges #2 - Marilyne Lévesque / Sièges #3 - Stéphanie Bard / Sièges #4 - Francine Bard / Sièges #5 - Gabriel D'Anjou / Sièges #6 - Danielle D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

649-10-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - LÉGISLATION
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2024
 - 4.2 - Demande de don
 - 4.3 - Adhésion aux Ateliers Mon-Choix 2024-2025
 - 4.4 - Invitation à la remise du Prix Saint-Pacôme 2024 de la Société du roman policier de Saint-Pacôme
 - 4.5 - Invitation au concert À la douce mémoire de... de la Fondation André-Côté
- 5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT
 - 5.1 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
 - 5.2 - Demande pour l'agrandissement d'une entrée / Lot 5 525 974
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.1 - Autorisation de travaux de mise aux normes des installations septiques / Automne 2024
- 7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 - Demande de contribution financière à l'EDC / Volet loisir culturel municipal
 - 7.2 - Rapport financier 2023 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est - OMH de Saint-Gabriel / Acceptation du rapport
 - 7.3 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 13 septembre 2024
 - 7.4 - Appui à la Grande semaine des tout-petits
 - 7.5 - Demande à Desjardins pour le maintien des services aux comptoirs et aux guichets automatiques en région
- 8 - VARIA
 - 8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers
- 9 - CORRESPONDANCE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

650-10-24

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2024 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

651-10-24

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2024

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2024, totalisant la somme de 460 427,48 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

652-10-24

4.2 - Demande de don

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de Centraide Bas-Saint-Laurent, pour un don de 50 \$, pour sa campagne annuelle de financement.

ADOPTÉ

653-10-24

4.3 - Adhésion aux Ateliers Mon-Choix 2024-2025

CONSIDÉRANT les actions sociales et environnementales de cet organisme à but non lucratif qui ont un impact direct sur le bien-être et l'avenir de notre communauté;

CONSIDÉRANT le programme des Ateliers Mon-Choix dédié à l'accompagnement et à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes et adultes éloignés du marché du travail;

CONSIDÉRANT le service de déchiquetage confidentiel que l'organisme offre gratuitement à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la demande d'adhésion aux Ateliers Mon-Choix pour 2024-2025, pour un montant de 10 \$.

ADOPTÉ

654-10-24

4.4 - Invitation à la remise du Prix Saint-Pacôme 2024 de la Société du roman policier de Saint-Pacôme

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation de la Société du roman policier de Saint-Pacôme pour la remise du Prix Saint-Pacôme 2024;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets, au montant de 75 \$ chacun, et autorise le maire et son épouse, responsable de la bibliothèque, à y représenter la municipalité.

ADOPTÉ

655-10-24

4.5 - Invitation au concert À la douce mémoire de... de la Fondation André-Côté

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation de la Fondation André-Côté pour son concert À la douce mémoire de...;

CONSIDÉRANT que le départ d'une personne de la municipalité sera souligné lors de ce concert;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets, au montant de 40 \$ chacun, et autorise Marilyne Lévesque et son conjoint à y représenter la municipalité.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

656-10-24

5.1 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée, moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée, moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gabriel D'Anjou, il est majoritairement résolu et adopté

QUE le conseil de Saint-Gabriel-Lalemant approuve les dépenses d'un montant de 264 864 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

657-10-24

5.2 - Demande pour l'agrandissement d'une entrée / Lot 5 525 974

CONSIDÉRANT la demande d'un propriétaire d'agrandir son entrée en zone agricole (lot 5 525 974) à 30 pieds de largeur;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la demande d'agrandissement de l'entrée du lot 5 525 974;

QUE le propriétaire se conforme au Règlement numéro 06-19.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

658-10-24

6.1 - Autorisation de travaux de mise aux normes des installations septiques / Automne 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'adoption d'un programme de mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dûment habilitée à mettre en place et à financer un programme visant la protection de l'environnement, et à accorder à cette fin une subvention sous forme de prêt;

CONSIDÉRANT que les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité de mettre en place un tel programme et d'en assumer le financement;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les soumissions, déposées à l'annexe A et faisant partie intégrante de la résolution;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les travaux soient accordés aux entrepreneurs choisis par les propriétaires, selon les soumissions déposées;

QUE le conseil permette aux résidences de bénéficier de l'aide financière du programme pour les travaux de mise aux normes de leur installation septique.

ADOPTÉ

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

659-10-24

7.1 - Demande de contribution financière à l'EDC / Volet loisir culturel municipal

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande un montant de 1 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : « Activité graffiti avec jeunes » avec l'artiste Yan Pigeon et les jeunes adolescents de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, qui sera réalisée à l'automne 2024.

QUE la Municipalité s'engage à défrayer un minimum de 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 600 \$ dans ce cas-ci (28,5 %);

QUE la Municipalité s'engage à verser un acompte de 40 % du montant avant taxes à l'artiste avant son déplacement, soit 840 \$;

QUE la Municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la Municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux, afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

ADOPTÉ

660-10-24

7.2 - Rapport financier 2023 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est - OMH de Saint-Gabriel / Acceptation du rapport

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Kamouraska Est a procédé à l'audit des états financiers 2023 pour l'OMH de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT le déficit accumulé pour la Société d'habitation, dont le montant pour l'OMH de Saint-Gabriel est de 1 108 \$;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte le rapport d'audit et autorise le paiement de 1 108 \$, ce qui représente 10 % du déficit pour l'année 2023.

ADOPTÉ

661-10-24

7.3 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 13 septembre 2024

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a procédé à la révision de son budget 2024 en date du 13 septembre 2024 pour l'OMH de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que le budget approuvé cumulatif et supérieur au budget approuvé précédent;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le budget révisé de la Société d'habitation du Québec, tel qu'il a été déposé, et ajuste la part de la municipalité à la hausse pour l'année 2024, d'un montant de 2 584 \$.

ADOPTÉ

662-10-24

7.4 - Appui à la Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT que le 9e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux, pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux rejoindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉ

663-10-24

7.5 - Demande à Desjardins pour le maintien des services aux comptoirs et aux guichets automatiques en région

La conseillère Francine Bard se retire de la séance du conseil à compter de 20 h 01. Le quorum est maintenu.

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de garder les services de proximité dans nos milieux pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT que les services aux comptoirs sont nécessaires avec le vieillissement de la population et nos nombreuses maisons de retraite;

CONSIDÉRANT que nos aînés(es) ont besoin de services de proximité car ils n'ont souvent plus de voiture, qu'ils se déplacent à pied ou à l'aide d'une canne ou d'un déambulateur;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes n'ont pas la formation, l'aptitude ou les outils nécessaires pour effectuer des transactions en ligne;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande aux dirigeants et administrateurs de Desjardins de maintenir les services de proximité tels que les services aux comptoirs et les guichets automatiques dans nos villes et villages;

QUE le conseil demande à Desjardins d'éviter la fermeture des points de services déjà en place et la numérisation complète des services;

QUE le conseil suggère à Desjardins d'être inclusif pour que les services soient accessibles à tous, et ce, pour le bien de nos collectivités.

ADOPTÉ

La conseillère Francine Bard réintègre la séance du conseil à compter de 20 h 03.

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

664-10-24

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière